

Image not found or type unknown



## Au sujet d'un contrat de bail à ferme

Par **ferma11**, le **11/09/2009** à **14:53**

Bonjour, je ne sais vraiment si je suis au bon endroit pour poser ma question. Les grandes lignes sont :  
Ma propriété a été donnée en fermage à X.  
Ce X a un fils Y auquel il fait cession du bail.  
Aujourd'hui, le fils Y annule la cession faite par X et donc à nouveau c'est X le père de Y qui serait à nouveau mon fermier.  
A ce jour, je n'ai eu aucun nouveau avenant qui m'a été soumis. C'est juste X qui me l'a dit oralement.  
De plus est-il possible de faire cette opération ?  
J'ai contacté la DDA de mon département mais il "sèche" sur la question.  
Merci à celui ou celle qui pourra me dire ce qui est légal.  
Cordialement.  
J Fermage